

MAIRIE DE MOUHET

Registre des Arrêtés du Maire

05 mars 2026	<u>OBJET :</u> <u>Mise en application des règles de circulation suite à l'instauration d'une zone 30</u>
n°2026-G-09	

Le Maire,

Vu le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-3, R411-3-1, R412-35 et R411-4,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes, des autoroutes et ses modificatifs,

Vu l'arrêté n°2026-G-08 du 5 mars 2026 instaurant une zone 30,

Considérant que la zone a été aménagée de manière cohérente par rapport aux objectifs énoncés dans l'arrêté visé ci-dessus et que la signalisation a été installée,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les modalités de circulation pour une zone 30 prévues à l'article R110-2 du code de la Route et par l'arrêté susvisé entrent en vigueur le 04 mars 2026.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à la mairie concernée.

ARTICLE 3 : Copie est adressée à :

M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre,
M. le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Education du Département de l'Indre,
Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME,
Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX,
La Communauté de communes CDC MOVA - 36370 LIGNAC.

Fait à Mouhet le 05 mars 2026

Le Maire,



Délai et voies de recours :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Limoges.